



UFME.FR

Je change mes fenêtres... quel chantier !

Planifier son chantier

Les types de pose

Conseils et astuces

Bonjour,

Depuis la rentrée 2011, l'Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures a choisi de vous adresser chaque trimestre, une fiche didactique pour mieux comprendre l'univers de la fenêtre, de la porte et de la pose de menuiseries extérieures, au regard des enjeux environnementaux et économiques que nous rappelle chaque jour l'actualité...

Pour cette édition, nous avons choisi de nous intéresser à vos projets de rénovation de menuiseries extérieures... Tout projet de rénovation engendre fatalement son lot de stress et d'inquiétudes.

A qui confier mon chantier ? Comment trouver un prestataire sérieux ? Quel budget prévoir ? Quelle sera la durée de mon chantier ? Que faire de mes anciennes menuiseries ?

Autant de questions auxquelles nous nous proposons ici de répondre pour permettre à chacun d'appréhender son projet de rénovation dans la sérénité, en ayant toutes les clés en main pour éviter les mauvaises surprises !

Je veux changer mes fenêtres, mais par où commencer ?



1^{ERE} QUESTION À SE POSER : SUIS-JE DÉPENDANT D'UN RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ?

Propriétaire d'un logement collectif, en lotissement, vous êtes tenu de consulter votre règlement de copropriété avant d'engager vos travaux de rénovation. En effet, celui-ci peut vous imposer un certain type de matériau, une couleur ou même un type d'ouvrant particulier. Il est impératif de s'y conformer sous peine de sanction.



JE COMPARE LES DEVIS DE DIFFÉRENTS ARTISANS


Il est conseillé de demander 3 devis à différents artisans sélectionnés avec attention. La consultation de ces trois devis vous permettra d'établir une comparaison et d'établir une enveloppe haute et une enveloppe basse pour votre projet de rénovation.

 **Comment s'assurer du sérieux des artisans sollicités ?** Vérifiez qu'ils vous conseillent des menuiseries marquées NF et qu'ils sont certifiés Pose « Portes et Fenêtres ».



J'ÉTUDIE MON FINANCEMENT

Après étude des devis reçus, il vous faudra étudier attentivement le financement de votre projet de rénovation ainsi que les différentes aides proposées, notamment par l'ANAH, l'Ademe, ou votre Conseil Général, par exemple.

 Contacter votre banque pour souscrire un crédit travaux dans le cadre des ECO-PTZ.



JE PROCÈDE À LA DÉCLARATION DE TRAVAUX

Avant de démarrer vos travaux, pensez à faire une déclaration préalable de travaux auprès de votre mairie.



JE CONFIRME MON DEVIS ET VERSE UN ACOMPTE À L'ARTISAN RETENU

Le devis retenu doit présenter une information claire et l'artisan doit être en mesure de vous expliquer en détail le déroulement de votre chantier



LE CALENDRIER DE MES TRAVAUX : compter un mois environ de délai de fabrication. Délais donnés à titre indicatifs et susceptibles de varier.

J – 2 mois : Le devis est validé auprès de l'artisan retenu – Les menuiseries sont commandées auprès du fabricant.

J – 1 semaine : Mon artisan me fixe un rendez-vous de pose et me confirme le déroulement de mon chantier (temps de pose, stockage menuiseries, etc...)

Jour J : L'artisan pose mes menuiseries extérieures Lorsque la pose est terminée et le chantier débarrassé, votre artisan doit vous montrer le fonctionnement de vos menuiseries et vous expliquer leur entretien.

Votre poseur est prêt à partir : vous devez signer un PV de réception de chantier et émettre des réserves sur le chantier le cas échéant.

Il vous reste à présent à régler le solde de votre facture

Des chiffres à garder en tête

- Une équipe de 2 poseurs installe en moyenne 3 fenêtres de type standard par jour
- Le coût moyen d'une fenêtre avec pose est de 915€ TTC environ
- La pose représente environ 45% du montant global

Quelques conseils pour bien maîtriser son projet

- Pensez à établir la liste de vos critères « impératifs » : votre priorité est-elle l'isolation acoustique, l'isolation thermique ? Une solution anti-défenestration est-elle à envisager pour protéger un enfant ? Au contraire, devez-vous prévoir un accès facilité aux ouvertures de votre logement ?
- De quels types d'ouvrants avez-vous besoin ? Il peut être par exemple préférable de privilégier une ouverture de type oscillo-battant
- Privilégiez une menuiserie marquée NF CSTBat ou NF Fenêtre Bois, NF portes extérieures.
- Confiez de préférence votre pose à un artisan certifié Pose Portes & Fenêtres qui vous garantira une pose de qualité.
- Retenez le devis le plus clair et le plus complet possible, tant sur les menuiseries que sur le mode de pose retenu : dépose totale ou conservation du cadre existant.
- Assurez-vous auprès de votre artisan que sa prestation comprend bien la reprise de vos anciennes menuiseries
- En aucun cas votre prestataire ne doit vous demander de stocker les menuiseries en attendant la pose. Les menuiseries doivent être livrées par l'artisan le jour de la pose.
- Ne négligez pas la ventilation de votre logement : en règle générale les entrées d'air (grilles de ventilation) doivent être dans les pièces sèches, et les extractions d'air doivent, quant à elles, se trouver dans les pièces humides.
- Avant de signer votre devis : vérifiez impérativement que l'artisan poseur que vous avez choisi est en mesure de vous présenter une attestation d'assurance décennale couvrant son activité.

Quel type de pose peut-on me proposer ?

EN NEUF : Pose directe sur le bâti.

EN RÉNOVATION : 2 types de pose sont envisageables, lequel privilégier ?

La dépose totale

Consiste à enlever la fenêtre et son cadre

Les **+** : meilleure isolation - plus grande clarté de la pièce.

Les **-** : implique une rénovation des papiers peints et peintures autour de la fenêtre.

La réhabilitation

Consiste à conserver le cadre existant et à supprimer les ouvrants

Les **+** : pas de dégradation de la décoration autour de la fenêtre.

Les **-** : une isolation pouvant être moins efficace - Perte de luminosité.



Avant de signer votre devis, assurez-vous auprès de votre poseur qu'il a bien procédé à un diagnostic du support de la fenêtre. Son état conditionne le bon déroulé d'une pose en réhabilitation et la pérennité du bâti.

Votre prochain rendez-vous

Dans notre prochain numéro, à paraître le lundi 6 février 2012, nous nous intéresserons à vos droits et vos devoirs, dans le cadre de vos projets de rénovation de menuiseries extérieures.

Retrouver tout l'actu sur la menuiserie extérieure, en ligne : <http://www.ufme.fr>

Vos contacts

UFME : Virginie MUZZOLINI : 01.47.17.69.37 - v.muzzolini@ufme.fr

VP Communication : Chrystelle REGANHA : 01.40.22.08.66 - creganha@vp-communication.com